



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.20.006**  
portant sur la

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des  
territoires ruraux (DETR) pour les travaux de réfection et  
d'extension des sanitaires primaires du groupe scolaire du Moulin**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à projet 2020 de la préfecture,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La ville d'Ingré voit depuis plusieurs années ses effectifs scolaires augmenter avec la création de nouvelles classes.

Par cette hausse des effectifs et la vétusté des sanitaires primaires du groupe scolaire du Moulin, la ville d'Ingré doit agrandir les sanitaires de ce groupe scolaire.

Ce projet est éligible à la DETR.

**Article 2** : Le coût prévisionnel du projet est de 113 000,00 € HT.  
La demande de subvention porte sur un montant de 90 400,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	%
<b><u>DEPENSES :</u></b>		
CT/SPS	7 000,00 €	6 %
Travaux	106 000,00 €	94 %
<b>Total dépenses :</b>	<b>113 000,00 €</b>	
<b><u>RESSOURCES :</u></b>		
DETR :	90 400 €	80 %
Autofinancement (dont emprunt) :	22 600 €	20 %
<b>Total des ressources :</b>	<b>113 000 €</b>	

**Article 3 :** Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 5 :** Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Loiret et de la région Centre Val de Loire.

A Ingré, le **17 DEC. 2019**



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : **17 DEC. 2019**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Acte à classer

DC-20-006

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-12-17T10-58-29.00 ( MI220823753 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20191217-DC-20-006-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Demande de subvention au titre de la dotation d'investissement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux de construction et d'extension des sanitaires primaires du groupement du Moulin

Date de décision : 17/12/2019



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subvention.

Acte : DC.20.006 - subvention DETR bloc sanitaire 2020.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 17/12/19 à 10:58

Date 17/12/19 à 10:58

Date 17/12/19 à 11:05

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie